



# Arrêté fédéral allouant un crédit d'engagement pour le renouvellement du système d'information central sur la migration (SYMIC)

du 7 mars 2022

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 21 avril 2021<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

Un crédit d'engagement (1<sup>re</sup> tranche «Bases techniques» et 2<sup>e</sup> tranche «Transformation numérique des domaines centraux») de 50,66 millions de francs est alloué pour financer le renouvellement du système d'information central sur la migration, selon la liste des crédits d'engagement figurant en annexe.

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Le crédit visé à l'art. 1 est libéré en deux tranches:

- a. la première tranche, d'un montant de 22,0 millions de francs, est libérée par le présent arrêté fédéral;
- b. la deuxième tranche, d'un montant de 28,66 millions de francs, sera libérée par le Conseil fédéral.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral peut effectuer des transferts entre les crédits libérés (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tranche). Un crédit peut être augmenté de 10 % au plus par le jeu des transferts.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2021 1056

**Art. 3**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 6 décembre 2021

La présidente: Irène Kälin  
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 7 mars 2022

Le président: Thomas Hefti  
La secrétaire: Martina Buol

*Annexe*  
(art. 1)

## Liste des crédits d'engagement

	Montants en francs
1 <sup>re</sup> tranche «Bases techniques»	22 000 000
2 <sup>e</sup> tranche «Transformation numérique des domaines centraux»	28 660 000
<b>Crédit d'engagement total</b>	<b>50 660 000</b>

